

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Conseiller pédagogique départemental en langues vivantes

❖ **Références**

Programmes d'enseignement des LVE en vigueur.
Plan langues vivantes 2022

❖ **Les missions du poste**

- Le conseiller pédagogique départemental langues vivantes est implanté administrativement à la direction académique des services de l'éducation nationale de la Loire.
- Placé sous l'autorité du directeur académique ou de son adjoint, le conseiller pédagogique départemental LVE est un membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est départementale.
- Il est aussi amené à travailler avec les inspecteurs en charge des dossiers départementaux qui relèvent des langues vivantes, des allophones.

Missions

- Apporter aides et conseils au directeur académique et son adjoint, à l'IEN en charge du dossier départemental LVE, pour mettre en œuvre les actions dans le domaine des LVE ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par le directeur académique dans le cadre des LVE (écoles EMILE, ...);
- Etre un personnel ressource pour aider les circonscriptions dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues, de la lutte contre l'illettrisme ;
- Accompagner et renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants
- Participer aux groupes de réflexion départementaux et académiques LVE : réflexions et propositions didactiques, promotion de la politique départementale, faire vivre la semaine des langues ;
- Gérer le site LVE 42 pour promouvoir des ressources spécifiques
- Participation éventuelle à des missions propres aux jurys de concours.

❖ **Domaines ou disciplines d'intervention**

- Enseignement/ apprentissage d'une langue vivante ;
- Lutte contre l'illettrisme ;
- Enseignement/apprentissage des langues et cultures d'origine ;
- Allophones et EFIV.
- Apporter expertise et conseil auprès des équipes enseignantes (EMILE, E-twinning, mobilités...).
- Accueil et gestion des assistants de langue

❖ **Compétences attendues**

- Connaissance didactiques et pédagogiques dans le domaine des langues vivantes
- Capacité d'analyse des pratiques liées à la mission d'enseignement ;
- Capacité de communication et de rigueur professionnelle ;

- Maîtrise d'une langue vivante pour l'enseigner et communiquer ;
- Capacité à travailler en équipe.

❖ **Organisation du service :**

Le service des conseillers pédagogiques départementaux et des conseillers pédagogiques de circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607h. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Le poste est à 100%.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande sur COLIBRIS.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAFIPEMF permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La commission est composée de deux ou trois personnes dont l'IEN en charge du dossier départemental LVE.